

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

REMBOURSEMENTS ET
DÉGRÈVEMENTS
D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS
ÉVALUATIFS)



PROGRAMME 200

**REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS
ÉVALUATIFS)**

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Ce programme retrace les dépenses budgétaires résultant des règles fiscales conduisant à des dégrèvements, des remboursements et des restitutions de crédits d'impôt d'État et de compensation prévues par les conventions fiscales internationales.

Dans le contexte de la crise sanitaire de 2020, deux des trois indicateurs de performance sont en léger retrait par rapport à ceux de 2019, le niveau du troisième étant sensiblement supérieur à la cible fixée dans le cadre du PAP pour 2020.

Par ailleurs, l'exécution 2020 a été marquée par une sensible augmentation des restitutions d'impôt sur le revenu (11,5 Md€ en 2020 contre 0,6 Md€ en 2019) due à la mise en place du PAS. Au total, les remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt ont ainsi augmenté d'environ 10,4 Md€ entre 2019 et 2020.

En sens opposé, les remboursements liés à des politiques publiques ont connu une diminution sensible (- 9,2 Md€ entre 2019 et 2020, soit -28 %) en raison de la quasi suppression du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR) et dans une moindre mesure de la suppression du CICE.

Enfin, les remboursements et restitutions liés à la gestion des produits de l'État ont augmenté entre 2019 et 2020 (+ 5,7 Md€), du fait, notamment, de la très forte dépense en 2020 liée au contentieux de série OPCVM.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible
INDICATEUR 1.1	Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours
INDICATEUR 1.2	Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours
INDICATEUR 1.3	Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR

1.1 – Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
TVA+IS	%	88,34	88,12	80	80	92,47	80

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage d'entreprises ayant obtenu le remboursement d'un crédit de TVA, et à partir de 2006, d'une restitution d'impôt sur les sociétés dans les trente jours qui suivent le dépôt de leur demande auprès de leur service des impôts, hors délai bancaire. Il comprend au numérateur le nombre de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à admission totale ou partielle remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours et au dénominateur le nombre total de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à une admission totale ou partielle remboursées.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP.

INDICATEUR

1.2 – Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA	jours	61,3	63,9	60	60	65,6	60

Commentaires techniques

Exprimé en jours, cet indicateur mesure l'ancienneté moyenne des demandes de remboursements de crédits de TVA ayant fait l'objet d'un remboursement (total ou partiel) dans un délai strictement supérieur à 30 jours. L'ancienneté s'entend ici comme le délai entre le dépôt de la demande par le contribuable et la date de mise en paiement de la décision initiale, augmenté d'un jour correspondant au délai d'envoi des fichiers vers la Banque de France.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP. Les sources sont les mêmes que celles servant au calcul de l'indicateur n°1 du présent programme.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**1.3 – Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux	%	96,3	95,6	94,6	94,6	94,4	94,6

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année pour l'IR et la contribution à l'audiovisuel public.

*A compter de 2021, l'indicateur inclus le PAS.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation de l'indicateur de performance 1.1 est supérieure au niveau cible inscrit dans le projet annuel de performance (PAP) alors que les indicateurs 1.2 et 1.3 n'atteignent pas les cibles fixées.

INDICATEUR 1.1 : Part des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours.

La DGFIP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche résolue d'accélération de ses délais de traitement pour faire bénéficier les usagers de leurs droits le plus rapidement possible.

Le processus de traitement des demandes de remboursements de crédits de TVA (RCTVA) et de restitution d'excédents d'impôt sur les sociétés (IS) poursuit un double objectif qui est, d'une part, de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits dans les meilleurs délais et, d'autre part, de garantir le bien-fondé des décisions au regard de la législation. Ainsi, le niveau cible de cet indicateur est un point d'équilibre entre ces deux axes, garant à la fois de la qualité de service et du respect de la législation et donc de l'intégrité budgétaire. Approcher ou atteindre une performance de 100 % serait inapproprié du fait du risque budgétaire que représenteraient des remboursements insuffisamment contrôlés, dans un contexte où la fraude, portée notamment par des demandes de remboursements de crédits de TVA, doit être surveillée avec attention.

L'objectif prioritaire de traiter, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours, 80 % des demandes de RCTVA et de restitutions d'acomptes ou de trop versé d'impôt sur les sociétés, a été reconduit en 2020.

À fin 2020, 92,47 % des demandes de RCTVA et des restitutions de trop versé d'IS avaient été remboursées en moins de 30 jours, proportion supérieure à celle observée en 2019 (88,12 %). Cette augmentation est due à l'accélération des rythmes de traitement incitée dans le cadre de l'accompagnement des entreprises pour faire face aux effets de la crise sanitaire.

La composante TVA de l'indicateur

À fin décembre 2020, la composante de l'indicateur a atteint 92,74 %, bien au dessus du niveau constaté à fin décembre 2019 (89,01 %) et, donc, un niveau très supérieur à l'objectif précité de 80 %.

Le respect de cet indicateur de performance dont la finalité est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser leur trésorerie, est assuré.

Les résultats obtenus témoignent de la maîtrise du processus de remboursements de crédits de TVA par les services de la DGFIP, en dépit d'un contexte continu d'augmentation du nombre de demandes traitées (+ 3,7 % entre 2019 et 2020) et de conditions de travail rendues beaucoup plus difficiles avec les périodes de confinement et de fermetures de services.

Depuis quelques années maintenant, le dépassement sensible de la cible assignée (80 %) a été favorisé par le déploiement et l'appropriation de nouvelles modalités d'exécution comptable des remboursements de crédits de TVA dans l'application MEDOC - mises en place depuis 2015 - qui se traduisent par la rationalisation du circuit de la dépense. Ces nouveaux outils ont permis de traiter un volume de demandes sans précédent dans le contexte de crise sanitaire, les services ayant été amenés à traiter beaucoup plus rapidement ces demandes.

La composante IS de l'indicateur

La composante IS de l'indicateur 1.1. correspond au pourcentage de demandes de remboursements d'excédents d'IS ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.

Au 31 décembre 2020, cette composante s'est établie à 90,79 %, contre 83,91 % au 31 décembre 2019.

Le niveau très élevé du taux 2020 s'explique par la très forte volonté des services d'accompagner les entreprises tout au long de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Dans ce contexte, l'évolution de la décomposition de l'indicateur 1.1 entre les remboursements d'IS et de TVA figure dans le tableau suivant, pour la période 2010-2020.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IS	94,68 %	93,58 %	93,18 %	93,53 %	85,04 %	87,87 %	88,28 %	89,81 %	85,29 %	83,91 %	90,79 %
TVA	90,89 %	88,91 %	88,79 %	89,67 %	89,05 %	88,64 %	88,98 %	89,96 %	88,99 %	89,01 %	92,74 %
Total	91,46 %	89,52 %	89,43 %	90,32 %	88,33 %	88,50 %	88,86 %	89,93 %	88,34 %	88,12 %	92,47 %

Par ailleurs, les parts respectives des crédits de TVA imputées et remboursées sont mentionnées ci-après pour cette même période 2010-2020.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Imputations	23,07 %	22,53 %	21,86 %	21,38 %	21,42 %	21,08 %	21,20 %	22,35 %	22,88 %	22,80 %	21,01 %
Remboursements	76,93 %	77,47 %	78,14 %	78,62 %	78,58 %	78,92 %	78,80 %	77,65 %	77,12 %	77,20 %	78,99 %

Les taux indiqués correspondent aux parts de crédits de TVA ayant eu un impact budgétaire au cours de l'année :

- en imputation comme moyen de paiement ;
- en restitution au titre des excédents remboursés (figurant au programme 200).

Pour mémoire, la chronique des recouvrements des soldes bruts d'impôt sur les sociétés est mentionnée dans le tableau suivant.

Années	En M€
2010	10 447
2011	10 554
2012	10 868
2013	10 308

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

2014	8 340
2015	9 354
2016	8 545
2017	9 635
2018	10 465
2019	9 935
2020	14 534

INDICATEUR 1.2 : Ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

Cet indicateur mesure l'ancienneté, exprimée en jours, des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable ayant fait l'objet d'un remboursement total ou partiel dans un délai strictement supérieur à 30 jours (objectif fixé à 60 jours).

Au titre de l'année 2020, l'ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputables qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'est élevée à 65,6 jours. Ce délai s'est légèrement dégradé par rapport à celui constaté en 2019 du fait, en partie, d'une augmentation du nombre de demandes de remboursements de crédits de TVA de 3,7 %. L'essentiel de cette dégradation de portée mineure trouve son explication dans une concentration des moyens des services pour traiter au maximum et rapidement les demandes ne présentant pas de risque, et ce prioritairement sur les demandes à risques qui ont continué, malgré le contexte sanitaire et compte tenu de leur potentiel caractère fraudogène, à faire l'objet d'un examen approfondi.

Le nombre de demandes traitées dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'élève à 100 000 en 2020 contre 137 000 en 2019.

Au final, l'action des services de gestion, malgré la crise sanitaire, a permis le maintien à un niveau satisfaisant des délais de traitement des demandes déposées, permettant de concilier la sécurisation des demandes de remboursements de crédits de TVA et la restitution rapide aux entreprises de leurs créances.

INDICATEUR 1.3 : Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de CAP traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

Cet indicateur mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu (IR), de prélèvement à la source (à compter de 2021) et de contribution à l'audiovisuel public (CAP) des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux.

Au 31 décembre 2020, 94,4 % des réclamations avaient été traitées dans le délai de 30 jours pour un objectif initial fixé à 94,6 %. Ce résultat, bien qu'en retrait par rapport à 2019 (95,6 %), atteste de la mobilisation et de la réactivité des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques pour soutenir l'économie en période de crise. Les délais de traitement des réclamations qui s'étaient allongés momentanément au cours du printemps au plus fort du confinement ont depuis retrouvé leur niveau antérieur et se sont même améliorés au cours des derniers mois de 2020.

En matière d'IR, plus de 758 000 décisions (hors contrôle fiscal externe) ont été prononcées par les services locaux en 2020 (contre plus de 774 000 en 2019) dont environ 653 000 ont donné lieu à un dégrèvement. Les trois motifs de dégrèvements les plus fréquents concernent les réclamations afférentes aux charges ouvrant droit à crédit ou réduction d'impôts (près de 168 000 en 2020), aux traitements, salaires et pensions (près de 111 000 en 2020) et aux changements de situation des foyers fiscaux (plus de 65 000 en 2020).

En matière de contribution à l'audiovisuel public, plus de 376 000 décisions ont été prononcées par les services locaux en 2020 (contre 425 000 en 2019) dont environ 362 000 ont donné lieu à un dégrèvement (contre 414 000 en 2019). Dans près de 180 000 cas, le dégrèvement prononcé fait suite à une réclamation pour non-détention de poste.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | Programme n° 200

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>				
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080 85 077 533 229	80 911 649 080 85 077 533 229	80 911 649 080
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469 13 400 930 175	12 355 425 469 13 400 930 175	12 355 425 469
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611 59 960 497 548	58 615 223 611 59 960 497 548	58 615 223 611
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 1 500 629	5 000 000 1 500 629	5 000 000
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000 198 012 106	221 000 000 198 012 106	221 000 000
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques	31 390	22 604 201 679 23 499 026 771	22 604 201 679 23 499 058 161	22 604 201 679
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027	0 38 027	0
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 998 000 000 2 190 569 533	1 998 000 000 2 190 569 533	1 998 000 000
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 3 940 868	2 000 000 3 940 868	2 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	0	542 000 000 653 495 698	542 000 000 653 495 698	542 000 000
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0 0	0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	31 390	5 700 000 000 5 520 621 965	5 700 000 000 5 520 653 355	5 700 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000 187 267 397	450 000 000 187 267 397	450 000 000
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	4 517 000 000 4 144 540 622	9 635 474 617 15 366 353 716	14 152 474 617 19 510 894 338	14 152 474 617
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 386 865 401	1 500 000 000 4 386 865 401	1 500 000 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	3 443	2 720 000 000 3 818 519 975	2 720 000 000 3 818 523 417	2 720 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 425 034	800 000 000 739 425 034	800 000 000
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des	750 000 000		750 000 000	750 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020			
produits de l'Etat	465 857 943		280 621 769	746 479 712	
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 972 000 000	1 674 473 858		2 972 000 000	2 972 000 000
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	795 000 000	2 004 205 379	8 912 661	795 000 000	795 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions			200 000 000	200 000 000	200 000 000
			261 166 588	261 166 588	
Total des AE prévues en LFI	4 517 000 000	113 151 325 376	117 668 325 376	117 668 325 376	117 668 325 376
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+11 500 730 602	(hors titre 2)		+11 500 730 602	
Total des AE ouvertes	129 169 055 978	(hors titre 2)		129 169 055 978	
Total des AE consommées	4 144 572 012	123 942 913 716	128 087 485 728	128 087 485 728	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020			
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt			80 911 649 080	80 911 649 080	80 911 649 080
			85 077 508 208	85 077 508 208	
11.01 – Impôts sur les sociétés			12 355 425 469	12 355 425 469	12 355 425 469
			13 400 937 605	13 400 937 605	
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée			58 615 223 611	58 615 223 611	58 615 223 611
			59 960 465 097	59 960 465 097	
11.03 – Plafonnement des impositions directes			5 000 000	5 000 000	5 000 000
			1 500 629	1 500 629	
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt			221 000 000	221 000 000	221 000 000
			198 012 106	198 012 106	
11.05 – Impôt sur le revenu			9 715 000 000	9 715 000 000	9 715 000 000
			11 516 592 771	11 516 592 771	
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques			22 604 201 679	22 604 201 679	22 604 201 679
		31 390	23 498 648 002	23 498 679 392	
12.01 – Prime pour l'emploi				0	0
			38 027	38 027	
12.02 – Impôt sur le revenu			1 936 000 000	1 936 000 000	1 936 000 000
			2 082 645 963	2 082 645 963	
12.03 – Impôt sur les sociétés			11 976 201 679	11 976 201 679	11 976 201 679
			12 860 447 319	12 860 447 319	
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)			1 998 000 000	1 998 000 000	1 998 000 000
			2 190 251 268	2 190 251 268	
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel			2 000 000	2 000 000	2 000 000
			3 921 925	3 921 925	
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public			542 000 000	542 000 000	542 000 000
	0		653 494 980	653 494 980	
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				0	0
				0	
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu			5 700 000 000	5 700 000 000	5 700 000 000
	31 390		5 520 581 123	5 520 612 513	
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			450 000 000	450 000 000	450 000 000
			187 267 397	187 267 397	
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	4 517 000 000		9 635 474 617	14 152 474 617	14 152 474 617
	4 150 252 105		15 366 072 285	19 516 324 391	

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020				
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 387 040 372	1 500 000 000 4 387 040 372	1 500 000 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	3 443	2 720 000 000 3 818 445 432	2 720 000 000 3 818 448 874	2 720 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 032 414	800 000 000 739 032 414	800 000 000
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	750 000 000 467 039 774	280 635 578	750 000 000 747 675 352	750 000 000
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Datons en paiement, intérêts moratoires, remises de débet	795 000 000 2 008 735 031	8 912 661	795 000 000 2 017 647 692	795 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 163 540	200 000 000 261 163 540	200 000 000
Total des CP prévus en LFI	4 517 000 000	113 151 325 376	117 668 325 376	117 668 325 376
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+11 500 730 602 (hors titre 2)		+11 500 730 602	
Total des CP ouverts	129 169 055 978 (hors titre 2)		129 169 055 978	
Total des CP consommés	4 150 283 495	123 942 228 496	128 092 511 991	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		70 292 354 000 74 674 230 686	70 292 354 000	70 292 354 000 74 674 230 686
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000 17 334 125 187	16 465 799 000	16 465 799 000 17 334 125 187
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000 57 057 842 447	53 522 933 000	53 522 933 000 57 057 842 447
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236	0	0 6 309 236
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000 216 462 488	203 622 000	203 622 000 216 462 488
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000 59 491 328	100 000 000	100 000 000 59 491 328
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		33 373 339 000 10 32 651 569 504	33 373 339 000	33 373 339 000 32 651 569 514
12.01 – Prime pour l'emploi			0	0

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
		193 393		193 393
	<i>Prévision LFI 2019</i>			
	<i>Consommation 2019</i>			
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000	8 933 000 000 8 227 900 870
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000	16 678 324 000 16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 695 015 000 2 041 514 960	1 695 015 000	1 695 015 000 2 041 514 960
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 2 510 484	2 000 000	2 000 000 2 510 484
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	10	552 000 000 623 272 503	552 000 000	552 000 000 623 272 513
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0	0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000 5 532 416 107	5 513 000 000	5 513 000 000 5 532 416 107
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			0	0 0
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	3 376 000 000 3 067 557 246	8 982 972 000 10 788 639 009	12 358 972 000	12 358 972 000 13 856 196 255
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000 2 132 184 245	1 835 000 000	1 835 000 000 2 132 184 245
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000	1 432 068 000 2 023 341 223
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000 1 473 462 491	2 200 000 000	2 200 000 000 1 473 462 491
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000	2 415 904 000 2 539 819 504
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000 2 139 300 152	1 000 000 000	1 000 000 000 2 139 300 152
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	710 000 000 484 207 424	206 669 375	710 000 000	710 000 000 690 876 799
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 916 000 000 1 836 950 308		1 916 000 000	1 916 000 000 1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débet	750 000 000 746 399 515	15 317 930	750 000 000	750 000 000 761 717 445
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 258 544 089	100 000 000	100 000 000 258 544 089
Total des AE prévues en LFI	3 376 000 000	112 648 665 000	116 024 665 000	116 024 665 000
Total des AE consommées	3 067 557 256	118 114 439 199		121 181 996 456

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>			
	<i>Consommation 2019</i>			
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		70 292 354 000 74 674 239 975	70 292 354 000	70 292 354 000 74 674 239 975
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000 17 334 119 279	16 465 799 000	16 465 799 000 17 334 119 279
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000 57 057 857 644	53 522 933 000	53 522 933 000 57 057 857 644
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236	0	0 6 309 236

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>				
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000 216 462 488	203 622 000	203 622 000 216 462 488
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000 59 491 328	100 000 000	100 000 000 59 491 328
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		33 373 339 000	33 373 339 000	33 373 339 000
	10	32 651 483 204		32 651 483 214
12.01 – Prime pour l'emploi		193 393	0	0 193 393
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000	8 933 000 000 8 227 900 870
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000	16 678 324 000 16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 695 015 000 2 041 378 489	1 695 015 000	1 695 015 000 2 041 378 489
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 2 509 428	2 000 000	2 000 000 2 509 428
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		552 000 000 623 272 503	552 000 000	552 000 000 623 272 513
	10			
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0	0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000 5 532 467 334	5 513 000 000	5 513 000 000 5 532 467 334
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			0	0 0
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	3 376 000 000 3 061 305 104	8 982 972 000 10 789 542 648	12 358 972 000	12 358 972 000 13 850 847 752
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000 2 132 014 557	1 835 000 000	1 835 000 000 2 132 014 557
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000	1 432 068 000 2 023 341 223
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000 1 474 793 822	2 200 000 000	2 200 000 000 1 474 793 822
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000	2 415 904 000 2 539 819 504
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000 2 139 121 574	1 000 000 000	1 000 000 000 2 139 121 574
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	710 000 000 482 487 599	206 586 900	710 000 000	710 000 000 689 074 499
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 916 000 000 1 836 950 308		1 916 000 000	1 916 000 000 1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débet	750 000 000 741 867 197	15 317 930	750 000 000	750 000 000 757 185 128
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 258 547 137	100 000 000	100 000 000 258 547 137
Total des CP prévus en LFI	3 376 000 000	112 648 665 000	116 024 665 000	116 024 665 000
Total des CP consommés	3 061 305 114	118 115 265 827		121 176 570 942

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 067 557 256	4 517 000 000	4 144 572 012	3 061 305 114	4 517 000 000	4 150 283 495
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 067 557 256	4 517 000 000	4 144 572 012	3 061 305 114	4 517 000 000	4 150 283 495
Titre 6 – Dépenses d'intervention	118 114 439 199	113 151 325 376	123 942 913 716	118 115 265 827	113 151 325 376	123 942 228 496
Transferts aux ménages	17 838 193 694	19 998 000 000	26 564 040 688	17 839 202 820	19 998 000 000	26 563 727 108
Transferts aux entreprises	99 795 513 845	93 153 325 376	96 727 900 904	99 795 331 347	93 153 325 376	96 727 529 264
Transferts aux collectivités territoriales	403 732	0	0	403 732	0	0
Transferts aux autres collectivités	480 327 928	0	650 972 124	480 327 928	0	650 972 124
Total hors FdC et AdP		117 668 325 376			117 668 325 376	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+11 500 730 602			+11 500 730 602	
Total*	121 181 996 456	129 169 055 978	128 087 485 728	121 176 570 942	129 169 055 978	128 092 511 991

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2020		4 566 000 000		4 566 000 000				
25/04/2020						4 237 833 443		4 237 833 443
30/07/2020		1 737 661 186		1 737 661 186				
30/11/2020		9 434 902 859		9 434 902 859				
Total		15 738 564 045		15 738 564 045		4 237 833 443		4 237 833 443

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		15 738 564 045		15 738 564 045		4 237 833 443		4 237 833 443

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 200

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080 85 077 533 229	80 911 649 080 85 077 533 229		80 911 649 080 85 077 508 208	80 911 649 080 85 077 508 208
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469 13 400 930 175	12 355 425 469 13 400 930 175		12 355 425 469 13 400 937 605	12 355 425 469 13 400 937 605
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611 59 960 497 548	58 615 223 611 59 960 497 548		58 615 223 611 59 960 465 097	58 615 223 611 59 960 465 097
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 1 500 629	5 000 000 1 500 629		5 000 000 1 500 629	5 000 000 1 500 629
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000 198 012 106	221 000 000 198 012 106		221 000 000 198 012 106	221 000 000 198 012 106
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000 11 516 592 771		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000 11 516 592 771
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		22 604 201 679 23 499 058 161	22 604 201 679 23 499 058 161		22 604 201 679 23 498 679 392	22 604 201 679 23 498 679 392
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027	38 027		38 027	38 027
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000 2 082 645 963		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000 2 082 645 963
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679 12 860 447 319		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679 12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 998 000 000 2 190 569 533	1 998 000 000 2 190 569 533		1 998 000 000 2 190 251 268	1 998 000 000 2 190 251 268
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 3 940 868	2 000 000 3 940 868		2 000 000 3 921 925	2 000 000 3 921 925
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		542 000 000 653 495 698	542 000 000 653 495 698		542 000 000 653 494 980	542 000 000 653 494 980
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0 0			0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 700 000 000 5 520 653 355	5 700 000 000 5 520 653 355		5 700 000 000 5 520 612 513	5 700 000 000 5 520 612 513
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000 187 267 397	450 000 000 187 267 397		450 000 000 187 267 397	450 000 000 187 267 397
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		14 152 474 617 19 510 894 338	14 152 474 617 19 510 894 338		14 152 474 617 19 516 324 391	14 152 474 617 19 516 324 391
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 386 865 401	1 500 000 000 4 386 865 401		1 500 000 000 4 387 040 372	1 500 000 000 4 387 040 372
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 720 000 000 3 818 523 417	2 720 000 000 3 818 523 417		2 720 000 000 3 818 448 874	2 720 000 000 3 818 448 874
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée -		2 496 235 258	2 496 235 258		2 496 235 258	2 496 235 258

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 840 222 259	2 840 222 259		2 840 222 259	2 840 222 259
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 425 034	800 000 000 739 425 034		800 000 000 739 032 414	800 000 000 739 032 414
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		750 000 000 746 479 712	750 000 000 746 479 712		750 000 000 747 675 352	750 000 000 747 675 352
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000 1 674 473 858
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Datons en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		795 000 000 2 013 118 040	795 000 000 2 013 118 040		795 000 000 2 017 647 692	795 000 000 2 017 647 692
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 166 588	200 000 000 261 166 588		200 000 000 261 163 540	200 000 000 261 163 540
Total des crédits prévus en LFI *	0	117 668 325 376	117 668 325 376	0	117 668 325 376	117 668 325 376
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+11 500 730 602	+11 500 730 602		+11 500 730 602	+11 500 730 602
Total des crédits ouverts	0	129 169 055 978	129 169 055 978	0	129 169 055 978	129 169 055 978
Total des crédits consommés	0	128 087 485 728	128 087 485 728	0	128 092 511 991	128 092 511 991
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 081 570 250	+1 081 570 250		+1 076 543 987	+1 076 543 987

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	117 968 325 376	117 968 325 376	0	117 968 325 376	117 968 325 376
Amendements	0	-300 000 000	-300 000 000	0	-300 000 000	-300 000 000
LFI	0	117 668 325 376	117 668 325 376	0	117 668 325 376	117 668 325 376

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 129 169 055 978	CP ouverts en 2020 * (P1) 129 169 055 978
AE engagées en 2020 (E2) 128 087 485 728	CP consommés en 2020 (P2) 128 092 511 991
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 081 570 250	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 128 092 511 991

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 5 496 096				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -5 288 433				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 207 663	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 207 663	
AE engagées en 2020 (E2) 128 087 485 728	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 128 092 511 991	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) -5 026 263	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) -4 818 600	
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5)
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) -4 818 600

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080	80 911 649 080		80 911 649 080	80 911 649 080
		85 077 533 229	85 077 533 229		85 077 508 208	85 077 508 208
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469	12 355 425 469		12 355 425 469	12 355 425 469
		13 400 930 175	13 400 930 175		13 400 937 605	13 400 937 605
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611	58 615 223 611		58 615 223 611	58 615 223 611
		59 960 497 548	59 960 497 548		59 960 465 097	59 960 465 097
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000
		1 500 629	1 500 629		1 500 629	1 500 629
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000	221 000 000		221 000 000	221 000 000
		198 012 106	198 012 106		198 012 106	198 012 106
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000	9 715 000 000		9 715 000 000	9 715 000 000
		11 516 592 771	11 516 592 771		11 516 592 771	11 516 592 771

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	80 911 649 080	85 077 533 229	80 911 649 080	85 077 508 208
Transferts aux ménages	9 720 000 000	11 474 457 881	9 720 000 000	11 474 457 881
11.03 – Plafonnement des impositions directes	5 000 000	1 500 629	5 000 000	1 500 629
11.05 – Impôt sur le revenu	9 715 000 000	11 472 957 252	9 715 000 000	11 472 957 252
Transferts aux entreprises	71 191 649 080	73 559 439 829	71 191 649 080	73 559 414 808
11.01 – Impôts sur les sociétés	12 355 425 469	13 400 930 175	12 355 425 469	13 400 937 605
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée	58 615 223 611	59 960 497 548	58 615 223 611	59 960 465 097
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt	221 000 000	198 012 106	221 000 000	198 012 106
Transferts aux autres collectivités		43 635 519		43 635 519
11.05 – Impôt sur le revenu		43 635 519		43 635 519
Total	80 911 649 080	85 077 533 229	80 911 649 080	85 077 508 208

Sous-action

11.01 – Impôts sur les sociétés

La dépense de la sous-action s'est élevée à 13,4 Md€ en 2020 contre 17,3 Md€ en 2019.

Cette diminution sensible entre 2019 et 2020 résulte, à titre principal, de la suppression du CICE à compter des salaires 2019, à titre subsidiaire, de la hausse du bénéfice fiscal entre 2018 et 2019.

Plus en détail, l'impact du CICE est estimé à 1,4 Md€ en 2020 contre 4,7 Md€ en 2019. Pour mémoire, les restitutions d'excédents d'acomptes au titre du crédit d'impôt recherche et du prêt à taux zéro (PTZ/PTZ+) sont respectivement estimées à 1,9 Md€ et 0,8 Md€.

Par ailleurs, lors de l'établissement du PLF pour 2020, la croissance du bénéfice fiscal des entreprises au titre de 2019 avait été estimée à +13,7 %, cette prévision ayant ensuite été revue à +19,4 % dans le cadre du PLF pour 2021. In fine, l'impact du bénéfice fiscal sur la sous action 200-11-01 est de l'ordre de 7,6 Md€, contre environ 9,9 Md€ en 2019. L'exécution 2020 est relativement proche de la dernière prévision.

Sous-action

11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée

La prévision telle qu'elle figure en LFI 2020 (58,615 Md€) reposait notamment sur une hypothèse de croissance de l'enveloppe des dépôts de demande de remboursement de crédits de TVA, prévue à +3,7 % entre 2019 et 2020, devant conduire à une augmentation, entre 2019 et 2020 des remboursements de crédits.

La prévision a été revue à la hausse à 60,279 Md€ dans le cadre du PLFR4 pour 2020, cette évolution tenant compte de deux effets simultanés :

d'une part, un rythme de traitement légèrement supérieur à celui constaté au cours des années précédents ;

d'autre part, une hausse des dépôts résultant du contexte de crise et le comportement des entreprises.

In fine, l'exécution est légèrement inférieure à la prévision du PLFR4 (-0,3 Md€), cette moins-value s'expliquant principalement par une diminution des rythmes de remboursement de crédits de TVA en fin d'année.

Sous-action

11.03 – Plafonnement des impositions directes

Cette sous-action n'a quasiment pas été mouvementée au cours de l'année. Au demeurant, elle concerne des dépenses résiduelles.

Sous-action

11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt

La sous-action a été créée en 2013 afin d'accueillir les remboursements et dégrèvements de contribution sociale sur les bénéfiques (CSB).

L'évolution des recettes et des dépenses de CSB est corrélée à celle de l'impôt sur les sociétés.

La prévision de la dépense a été légèrement ajustée au fil de l'année en fonction des dépenses constatées comptablement. Sans surprise, l'exécution est quasiment en ligne avec la prévision inscrite du PLFR4.

Sous-action

11.05 – Impôt sur le revenu

La sous-action a été créée en 2019 afin de retracer les restitutions et compensations de trop-versé d'impôt sur le revenu et sur les prélèvements sociaux (PS) constatées à l'émission des rôles (IR-PS-Prélèvement de solidarité).

Elle comptabilise également les impayés de prélèvement à la source sur les PS nets.

La prévision du PLF pour 2020 a été fixée à 9,7 Md€ sur la base d'une estimation des émissions d'impôt sur le revenu et de prélèvement sociaux attendus et des montants de PAS imputés.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Elle a ensuite été revue à la hausse lors du PLFR1 pour tenir compte des remontées comptables du PAS de 2019, puis a ajustée à 11,5 Md€ pour tenir compte des remontées déclaratives et de l'exécution.

In fine, 11 517 M€ ont été dépensés, dont 11 012 M€ d'excédents d'impôt sur le revenu, 437 M€ d'excédents de prélèvement de solidarité, 44 M€ d'impayés sur les PS nets et 24 M€ d'excédents de frais sur les prélèvements sociaux.

ACTION

12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		22 604 201 679	22 604 201 679		22 604 201 679	22 604 201 679
		23 499 058 161	23 499 058 161		23 498 679 392	23 498 679 392
12.01 – Prime pour l'emploi			0			0
		38 027	38 027		38 027	38 027
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000	1 936 000 000		1 936 000 000	1 936 000 000
		2 082 645 963	2 082 645 963		2 082 645 963	2 082 645 963
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679	11 976 201 679		11 976 201 679	11 976 201 679
		12 860 447 319	12 860 447 319		12 860 447 319	12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 998 000 000	1 998 000 000		1 998 000 000	1 998 000 000
		2 190 569 533	2 190 569 533		2 190 251 268	2 190 251 268
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
		3 940 868	3 940 868		3 921 925	3 921 925
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		542 000 000	542 000 000		542 000 000	542 000 000
		653 495 698	653 495 698		653 494 980	653 494 980
12.07 – Prélèvement sur le produit des			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		31 390		31 390
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		31 390		31 390
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		0		0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		31 390		31 390
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 604 201 679	23 499 026 771	22 604 201 679	23 498 648 002
Transferts aux ménages	8 178 000 000	8 256 801 128	8 178 000 000	8 256 759 568
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027		38 027
12.02 – Impôt sur le revenu	1 936 000 000	2 082 645 963	1 936 000 000	2 082 645 963
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		339		339
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		831		831
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	542 000 000	653 494 003	542 000 000	653 493 285
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	5 700 000 000	5 520 621 965	5 700 000 000	5 520 581 123
Transferts aux entreprises	14 426 201 679	15 242 225 643	14 426 201 679	15 241 888 434
12.03 – Impôt sur les sociétés	11 976 201 679	12 860 447 319	11 976 201 679	12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)	1 998 000 000	2 190 569 195	1 998 000 000	2 190 250 930
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel	2 000 000	3 940 037	2 000 000	3 921 094
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		1 695		1 695

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité	450 000 000	187 267 397	450 000 000	187 267 397
Total	22 604 201 679	23 499 058 161	22 604 201 679	23 498 679 392

Sous-action

12.01 – Prime pour l'emploi

L'article 28 de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 (loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014) ayant supprimé la prime pour l'emploi à compter des revenus de l'année 2015, la dépense payée en 2020 est résiduelle.

Sous-action

12.02 – Impôt sur le revenu

La très nette diminution de la dépense entre 2019 et 2020 (-6,1 Md€) est principalement due à la quasi-suppression du crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement (CIMR) en 2020, son coût résiduel représentant environ 0,6 Md€ en 2020 contre 6,0 Md€ en 2019. Pour mémoire, Le CIMR, calculé automatiquement par l'administration, visait à effacer l'impôt dû au titre des revenus courants perçus en 2018 et inclus dans le champ de la réforme du prélèvement à la source.

Dans ce contexte, l'exécution 2020 se décompose de la façon suivante :

- 0,9 Md€ au titre du crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile ;
- 0,4 Md€ au titre du crédit d'impôt pour la transition énergétique ;
- 0,3 Md€ au titre du crédit d'impôt pour frais de garde ;
- 0,1 Md€ au titre du crédit d'impôt au titre du prélèvement forfaitaire unique.

Ces montants ne constituent que la part restituée de ces dispositifs fiscaux, et ne représentent donc pas le coût complet de ceux-ci.

Sous-action

12.03 – Impôt sur les sociétés

La nette diminution de la dépense entre 2019 et 2020 (-3,4 Md€) est principalement due à la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter des salaires 2019.

In fine, l'exécution a été supérieure à la prévision du PLFR4 2020 (+0,5 Md€), principalement due à davantage de restitution de CIR.

Pour mémoire, l'exécution 2020 se décompose de la façon suivante :

- 6,8 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ; concernant des créances anciennes pour lesquelles les entreprises (non PME au sens communautaire) devaient attendre trois ans pour obtenir une restitution ;
- 4,9 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt en faveur de la recherche ;
- 0,3 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ;
- 0,1 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt prêt à taux zéro.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces montants ne constituent que la part restituée de ces dispositifs fiscaux, et ne représentent donc pas le coût complet de ceux-ci.

Sous-action**12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)**

L'augmentation de la dépense entre 2019 et 2020 résulte principalement de l'augmentation des tarifs de la TICPE. La prévision a été revue à la hausse en PLFR4 2020 (2,4 Md€), sur la base des dépenses constatées au cours de l'année 2020. In fine, l'exécution est inférieure à la prévision du PLFR4 (d'environ - 0,2 Md€).

Sous-action**12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel**

Cette sous-action comprend les remboursements de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) aux exploitants agricoles dont le montant n'est pas significatif. Les montants exécutés sont conformes à la prévision et s'établissent à 4 M€.

Sous-action**12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public**

Cette sous-action concerne les dégrèvements accordés (compensés par l'État auprès des affectataires de la CAP) ; elle alimente les recettes du compte de concours financier « *Avances à l'audiovisuel public* » . Les dégrèvements concernés peuvent être de deux natures : des dégrèvements législatifs qui sont assimilés à des dépenses fiscales rattachées à la mission « *Avances à l'audiovisuel public* » et des dégrèvements gracieux consentis par les comptables publics. La prévision du PLF pour 2020 (0,5 M€) - qui correspond au montant garanti à l'audiovisuel public - a été révisée à la hausse en PLFR 4 (0,6 Md€). In fine, le montant exécuté est très légèrement supérieur à la cible associée à la prévision du PLFR4.

Sous-action**12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu**

La sous-action 200-12-08 a été créée en 2019 pour suivre la comptabilisation de l'acompte de 60 % sur les réductions et crédits d'impôt récurrents, cette acompte étant versé en janvier pour sa quasi-totalité. Pour mémoire, le taux de prélèvement à la source à partir duquel les prélèvements sont opérés depuis le 1^{er} janvier 2019 est calculé à partir de l'impôt avant réductions et crédits d'impôt déclarés l'année précédente. Afin de ne pas pénaliser les foyers qui bénéficient de certaines réductions et crédits d'impôt (RICI), un acompte de 60 % du montant de ces avantages fiscaux a été versé en janvier 2020 aux usagers concernés. En PLF pour 2020, la dépense correspondante a été estimée à 5,7 Md€. La prévision a été modifiée en PLFR4 (5,5 Md€) sur la base de la dépense effectivement constatée. In fine, le montant exécuté est conforme à la cible associée à la prévision du PLFR4 .

Sous-action

12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

Cette sous-action a été mise en place à partir du 1er janvier 2020 pour dissocier sur une ligne séparée les remboursements de TICFE précédemment imputés sur la sous-action 200-13-05, étant donné l'importance de ces remboursements (plusieurs centaines de millions d'euros) depuis la réforme de la TICFE (fusion avec la CSPE) entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Ces remboursements sont toujours versés aux entreprises. Ils incluent les remboursements pour trop perçus acquittés auprès des redevables légaux de la TICFE (généralement des fournisseurs d'électricité, mais également quelques autoconsommateurs) et les remboursements aux utilisateurs finaux professionnels, afin de prendre en compte les exonérations partielles ou les taux réduits auxquels ceux-ci ont droit au regard de leur activité industrielle.

La dépense a été estimée à 0,45 Md€ dans le cadre du PLF pour 2020.

In fine, le montant exécuté s'établit à environ 0,2 Md€.

ACTION

13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		14 152 474 617	14 152 474 617		14 152 474 617	14 152 474 617
		19 510 894 338	19 510 894 338		19 516 324 391	19 516 324 391
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000	1 500 000 000		1 500 000 000	1 500 000 000
		4 386 865 401	4 386 865 401		4 387 040 372	4 387 040 372
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359	1 919 239 359		1 919 239 359	1 919 239 359
		3 030 620 029	3 030 620 029		3 030 620 029	3 030 620 029
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 720 000 000	2 720 000 000		2 720 000 000	2 720 000 000
		3 818 523 417	3 818 523 417		3 818 448 874	3 818 448 874
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258	2 496 235 258		2 496 235 258	2 496 235 258
		2 840 222 259	2 840 222 259		2 840 222 259	2 840 222 259
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000	800 000 000		800 000 000	800 000 000
		739 425 034	739 425 034		739 032 414	739 032 414
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		750 000 000	750 000 000		750 000 000	750 000 000
		746 479 712	746 479 712		747 675 352	747 675 352
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		2 972 000 000	2 972 000 000		2 972 000 000	2 972 000 000
		1 674 473 858	1 674 473 858		1 674 473 858	1 674 473 858
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		795 000 000	795 000 000		795 000 000	795 000 000
		2 013 118 040	2 013 118 040		2 017 647 692	2 017 647 692
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000
		261 166 588	261 166 588		261 163 540	261 163 540

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 517 000 000	4 144 540 622	4 517 000 000	4 150 252 105
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 517 000 000	4 144 540 622	4 517 000 000	4 150 252 105
13.03 – <i>Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		3 443		3 443
13.06 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat</i>	750 000 000	465 857 943	750 000 000	467 039 774
13.07 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts</i>	2 972 000 000	1 674 473 858	2 972 000 000	1 674 473 858
13.08 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits</i>	795 000 000	2 004 205 379	795 000 000	2 008 735 031
Titre 6 : Dépenses d'intervention	9 635 474 617	15 366 353 716	9 635 474 617	15 366 072 285
Transferts aux ménages	2 100 000 000	6 832 781 679	2 100 000 000	6 832 509 658
13.01 – <i>Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	1 500 000 000	3 914 449 979	1 500 000 000	3 914 624 951
13.03 – <i>Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		2 367 189 978		2 367 115 435
13.05 – <i>Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	400 000 000	317 998 338	400 000 000	317 628 514
13.06 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat</i>		171 983 353		171 983 776
13.08 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits</i>		8 912 661		8 912 661
13.09 – <i>Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions</i>	200 000 000	52 247 370	200 000 000	52 244 322
Transferts aux entreprises	7 535 474 617	7 926 235 432	7 535 474 617	7 926 226 022
13.02 – <i>Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	1 919 239 359	3 027 904 666	1 919 239 359	3 027 904 666
13.03 – <i>Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	2 720 000 000	1 451 329 997	2 720 000 000	1 451 329 997
13.04 – <i>Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	2 496 235 258	2 711 676 369	2 496 235 258	2 711 676 369
13.05 – <i>Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>	400 000 000	421 347 389	400 000 000	421 324 593
13.06 – <i>Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat</i>		108 638 415		108 651 801
13.09 – <i>Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions</i>		205 338 595		205 338 595
Transferts aux autres collectivités		607 336 605		607 336 605
13.01 – <i>Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		472 415 421		472 415 421
13.02 – <i>Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		2 715 363		2 715 363
13.04 – <i>Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		128 545 890		128 545 890
13.05 – <i>Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues</i>		79 308		79 308
13.09 – <i>Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions</i>		3 580 623		3 580 623
Total	14 152 474 617	19 510 894 338	14 152 474 617	19 516 324 391

Sous-action**13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La dépense avait été anticipée en forte baisse entre 2019 et 2020 du fait de la création du prélèvement à la source. Les remontées comptables ont infirmé cette hypothèse, dans le contexte de la mise en œuvre de la déclaration automatique. Au surplus, le dynamisme des dépenses s'explique par les effets combinés :

- de deux dégrèvements d'un montant cumulé de 2,0 Md€ à la suite d'erreurs déclaratives ;
- de dépenses afférentes à des conventions internationales plus élevées qu'anticipé.

Sous-action**13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision du PLF pour 2020 (1,9 Md€) a été revue sensiblement à la hausse dans le cadre du PLFR4 (+2,3 Md€) sur la base des dégrèvements et de décharges constatées et pour prendre en compte la comptabilisation en fin d'année d'une dépense d'un niveau exceptionnellement élevé et relative à un contentieux individuel.

In fine, l'exécution est largement inférieure à la prévision du PLFR4 (-1,2 Md€). Cet écart s'explique pour moitié, par le coût du contentieux à fort enjeu moins important qu'anticipé, pour moitié, par de moindres dégrèvements dans le contexte de la crise sanitaire.

Sous-action**13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

Le niveau initial de la prévision de la LFI 2020 a été fixé à 2,3 Md€, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement cumulé anticipé à 1,0 Md€ au titre de différents contentieux fiscaux (dont 0,7 Md€ pour les contentieux relatifs à la retenue à la source acquittée par des OPCVM et des fonds de pension étrangers à raison de dividendes de source française).

La prévision a été revue à la hausse (3,3 Md€) dans le cadre du PLFR4 au vu des dépenses constatées.

La dépense constatée est supérieure d'environ 0,6 Md€ à celle inscrite au PLFR4.

La dépense 2020 d'un montant de 3,8 Md€ se décompose de la façon suivante :

- dépense de 1,6 Md€ au titre du contentieux relatif à la retenue à la source acquittée par des OPCVM et des fonds de pension étrangers à raison de dividendes de source française ;
- dépense de 0,8 Md€ au titre du contentieux relatif au précompte immobilier ;
- dépense de 0,05 Md€ au titre du contentieux relatif à la retenue à la source acquittée par des sociétés non résidentes déficitaires ;
- dépense de 1,3 Md€ au titre des dépenses autres que celles afférentes aux contentieux susvisés.

Sous-action**13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision du PLF (2,5 M€d) a été établie au regard des dépenses constatées les années passées.

La prévision a été légèrement revue à la hausse dans le cadre du PLFR4 sur la base des dépenses constatées.

Pour mémoire, les versements effectués au titre de la convention bilatérale franco-monégasque du 18 mai 1963 sont comptabilisées dans cette sous action. Ils se sont élevés à 129 M€ en 2020 (contre 120 M€ en 2019)

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

In fine, l'exécution est supérieure à la prévision du PLFR4 (+0,3 Md€).

Sous-action**13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La dépense a été prévue à 0,8 Md€ dans le cadre du PLF

La prévision a été revue à la baisse (0,7 Md€) au PLFR4 2020 sur la base de la dépense constatée.

In fine, l'exécution est en ligne avec la prévision ainsi révisée.

La dépense 2020 concerne notamment les remboursements suivants :

- une dépense de 0,2 Md€ au titre de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre des restitutions sur contentieux relatifs aux droits d'enregistrement et aux autres contributions et taxes indirectes ;

Les autres dépenses sont afférentes à d'autres contentieux, qu'ils concernent notamment des contributions indirectes, des droits de donation ou de succession, de la taxe sur les immeubles détenues par les personnes morales non domiciliées en France ou de la taxe sur les entreprises ayant bénéficié de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Sous-action**13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat**

La prévision de dépense associée au PLF pour 2020 était de 0,8 Md€.

Elle a été légèrement révisée à la baisse à 0,6 Md€ dans le cadre du PLFR4, sur la base des dépenses alors constatées.

In fine, l'exécution s'inscrit à 0,7 Md€, soit 0,1 Md€ de plus que la prévision révisée.

La dépense 2020 concerne notamment les remboursements suivants :

- une dépense de 0,2 Md€ au titre des restitutions de trop perçus d'acomptes sur les retenues et les prélèvements à la source opérés par les établissements payeurs ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre des restitutions de redevance audiovisuelle et les régularisations d'impayés sur des produits fiscaux ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre des remises de majoration.

Sous-action**13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts**

La prévision de dépense associée au PLF pour 2020 était de 2,9 Md€.

La prévision a été révisée à la baisse à 2,6 Md€ en PLFR4, sur la base des dépenses alors constatées.

In fine, l'exécution s'établit à 1,7 Md€, soit 0,9 Md€ de dépenses en moins qu'anticipé, au regard du fait qu'un dossier individuel n'a pas pu être présenté en non-valeur en 2020 contrairement à ce qui avait été anticipé.

Dans le total de 1,7 Md€, les admissions en non-valeur afférentes à la TVA représentent 1,0 Md€ (comme en 2019), celles relatives à l'impôt sur les sociétés s'élèvent à 0,2 Md€ (là encore comme en 2019).

Sous-action**13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits**

La dépense a été prévue à 0,8 Md€ dans le cadre du PLF pour 2020, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement prévu à 0,2 Md€ au titre des intérêts moratoires relatifs à divers contentieux de série.

La prévision a été revue à 2,4 Md€ dans le cadre du PLFR4, afin de prendre en compte les dépenses importantes constatées et celles nouvellement prévues dans le cadre du traitement de contentieux de série.

In fine, l'exécution à 2,0 Md€ comprend notamment un total de 1,2 Md€ au titre des intérêts moratoires relatifs à des contentieux de série et un montant de 0,5 Md€ relatif au contentieux à fort enjeu cité dans le commentaire de la sous-action 200-13-02.

Sous-action**13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions**

La dépense a été prévue à 0,3 Md€ dans le cadre du PLF pour 2020.

Après des ajustements successifs, elle a été à nouveau fixée à son niveau du PLF dans le cadre du PLFR4.

In fine, l'exécution s'inscrit quasiment en ligne avec cette prévision du PLF4.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)						3 313
Transferts						3 313
ONF - Office national des forêts (P149)		61 142				200 327
Transferts		61 142				200 327
Universités et assimilés (P150)						9 232
Transferts						9 232
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		28 211				24 666
Transferts		28 211				24 666
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		1 947				10 473
Transferts		1 947				10 473
Total		91 300				248 011
Total des transferts		91 300				248 011